



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^{ème} séance du mercredi 4 décembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/37 de la Municipalité, du 10 octobre 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. décide d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2025, un crédit de CHF 14'372'300.- pour les achats de véhicules et de machines et matériels, les bornes et y compris les surcoûts liés à l'électromobilité lors de l'acquisition des véhicules ;
2. décide de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir ;
3. prend acte que le surcoût lié à l'électromobilité des véhicules (CHF 4'005'300.-) et les frais d'installation des bornes (CHF 1'945'000.-) prévus en 2025, seront financés par un prélèvement équivalent sur les fonds CO₂.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quatre décembre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :